

Frais de gestion, d'adhésion et de scolarité

Gestion de dossier / 25 €

Ces frais sont à régler pour valider l'accès à la période d'essai, à ne régler que la première fois. Ils sont volontairement bas pour inviter un maximum de personnes à tester cette pédagogie nouvelle.

Adhésion annuelle - membre actif / 100 €

Ces frais sont à régler pour devenir membre actif. Une adhésion de membre actif équivaut au montant accordé par année par élève au budget du Conseil d'Ecole.

Frais de scolarité / 10 mensualités (cf grille)

Les frais de scolarité couvrent près de 90% des recettes totales de l'Ecole Nikola Tesla. Pour permettre le choix des écoles démocratiques à un plus grand nombre de familles, nous avons adopté depuis ses débuts la politique des tarifs progressifs. Nous partons de l'hypothèse suivante : tout enfant de tout horizon pourrait vouloir suivre une scolarité à l'école Nikola Tesla.

Les montants des mensualités sont établis en fonction de deux critères : le Revenu Fiscal de Référence et le nombre d'enfants à charge moyen des foyers des deux responsables légaux. Le plafond minimum commence à 200€, et le plafond maximum s'arrête à 600€.

La part investie dans la scolarité de son enfant est la même pour toutes les familles dont le RFR est contenu dans l'intervalle entre les plafonds minimum et maximum :

- 1,25% du RFR pour 1 enfant à charge,
- 1,15% du RFR pour 2 enfants à charge,
- 1,05% du RFR pour 3 enfants à charge et plus.

Compléments

Engagement financier

Une inscription implique un engagement financier ferme sur l'ensemble de l'année scolaire. Les responsables légaux sont solidairement tenus aux obligations de paiement, même si séparés ou divorcés.

Echéancier des frais de scolarité

Nous acceptons les règlements par chèque selon les modalités suivantes : à l'issue de la période d'essai, l'inscription est validée lorsque 10 chèques correspondants aux 10 mensualités sont remplis, signés et donnés en main propre. Ils seront encaissés le 5 de chaque mois. Si l'enfant est inscrit en cours d'année, les frais de scolarité sont réduits au prorata du temps restant sur l'année scolaire.

Annulation du contrat

Si la famille souhaite se désengager du projet en cours d'année, un préavis de deux mois sera demandé.

En cas de départ volontaire de la part du membre ou des représentants légaux, le préavis de 2 mois sera pris en compte à la date de signature de résiliation de contrat. Nous procéderons à une régularisation des frais de scolarité au prorata du temps que l'enfant aura passé à l'école, temps de préavis compris.

En cas de radiation du membre en cours d'année sur décision du Conseil d'Administration ou du Conseil d'Ecole, l'engagement est rompu et nous procédons à une régularisation des frais de scolarité au prorata du temps que l'enfant aura passé à l'école, sans préavis de deux mois.

En cas de retard de paiement, une lettre RAR vous sera envoyée à vos frais après 15 jours de retard.

Au bout d'un retard de plus de 30 jours, l'école se réserve le droit de radier le membre et d'engager des procédures de recouvrement pour les sommes dues. Les frais DE recouvrement (lettres recommandées, frais de signification, frais judiciaires...) seront facturés aux représentants légaux.

Grille des mensualités 2018/19

Pour trouver la mensualité qui correspond à ma situation, je procède aux étapes suivantes :

- 1• Je recherche la tranche qui correspond à ma situation en sommant les revenus fiscaux de référence des deux responsables légaux* de l'enfant que je souhaite inscrire (info à trouver sur l'avis d'impôt le plus récent)
- 2• Je recherche la colonne correspondante en effectuant la moyenne du nombre d'enfants à charge des deux responsables légaux* de l'enfant que je souhaite inscrire.

*même si séparés ou divorcés ; si l'un des deux responsables légaux ne prend plus part à la vie de l'enfant pour quelque raison, alors le revenu fiscal de référence du foyer où grandit l'enfant peut être pris en compte

TRANCHE N°	RFR compris...		NB ENFANTS A CHARGE					
	entre	et	1		2		3 et +	
			mensualité (pendant 10 mois)	part du RFR	mensualité (pendant 10 mois)	part du RFR	mensualité (pendant 10 mois)	part du RFR
1	RFR inférieur à 15 300		200	-	200	-	200	-
2	15300	16200	200	1,31%	200	1,31%	200	1,31%
3	16200	17100	203	1,25%	200	1,23%	200	1,23%
4	17100	18000	214	1,25%	200	1,17%	200	1,17%
5	18000	18900	225	1,25%	207	1,15%	200	1,11%
6	18900	19800	236	1,25%	217	1,15%	200	1,06%
7	19800	20700	248	1,25%	228	1,15%	208	1,05%
8	20700	21600	259	1,25%	238	1,15%	218	1,05%
9	21600	22500	270	1,25%	248	1,15%	227	1,05%
10	22500	23400	281	1,25%	259	1,15%	237	1,05%
11	23400	24300	293	1,25%	269	1,15%	246	1,05%
12	24300	25200	304	1,25%	279	1,15%	256	1,05%
13	25200	26100	315	1,25%	290	1,15%	265	1,05%
14	26100	27000	326	1,25%	300	1,15%	275	1,05%
15	27000	27900	338	1,25%	310	1,15%	284	1,05%
16	27900	28800	349	1,25%	321	1,15%	294	1,05%
17	28800	29700	360	1,25%	331	1,15%	303	1,05%
18	29700	30600	371	1,25%	341	1,15%	313	1,05%
19	30600	31500	383	1,25%	352	1,15%	322	1,05%
20	31500	32400	394	1,25%	362	1,15%	332	1,05%
21	32400	33300	405	1,25%	372	1,15%	341	1,05%
22	33300	34200	416	1,25%	383	1,15%	351	1,05%
23	34200	35100	428	1,25%	393	1,15%	360	1,05%
24	35100	36000	439	1,25%	403	1,15%	369	1,05%
25	36000	36900	450	1,25%	414	1,15%	379	1,05%
26	36900	37800	461	1,25%	424	1,15%	388	1,05%
27	37800	38700	473	1,25%	434	1,15%	398	1,05%
28	38700	39600	484	1,25%	445	1,15%	407	1,05%
29	39600	40500	495	1,25%	455	1,15%	417	1,05%
30	40500	41400	506	1,25%	466	1,15%	426	1,05%
31	41400	42300	518	1,25%	476	1,15%	436	1,05%
32	42300	43200	529	1,25%	486	1,15%	445	1,05%
33	43200	44100	540	1,25%	497	1,15%	455	1,05%
34	44100	45000	551	1,25%	507	1,15%	464	1,05%
35	45000	45900	563	1,25%	517	1,15%	474	1,05%
36	45900	46800	574	1,25%	528	1,15%	483	1,05%
37	46800	47700	585	1,25%	538	1,15%	493	1,05%
38	47700	48600	596	1,25%	548	1,15%	502	1,05%
39	48600	49400	600	1,23%	559	1,15%	512	1,05%
40	49400	50300	600	1,21%	568	1,15%	520	1,05%
41	50300	51200	600	1,19%	578	1,15%	529	1,05%
42	51200	52100	600	1,17%	589	1,15%	539	1,05%
43	52100	53000	600	1,15%	599	1,15%	548	1,05%
44	53000	53900	600	1,13%	600	1,13%	558	1,05%
45	53900	54800	600	1,11%	600	1,11%	567	1,05%
46	54800	55700	600	1,09%	600	1,09%	577	1,05%
47	55700	56600	600	1,08%	600	1,08%	586	1,05%
48	56600	57500	600	1,06%	600	1,06%	596	1,05%
49	57500	58400	600	1,04%	600	1,04%	600	1,04%
50	RFR supérieur à 58 400		600	-	600	-	600	-